

Paris, le 19 novembre 2019

«Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées» L'APAJH attend des mesures concrètes pour éviter les ruptures de parcours des personnes en situation de handicap

Du 18 au 24 novembre, la 23e édition de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH) se fixe pour objectif de valoriser l'accès et le maintien à l'emploi des personnes en situation de handicap.

Aujourd'hui encore, l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap est trop souvent entravé : un taux de chômage culminant à plus de 18%, des périodes de chômage de plus en plus longues, des temps-partiels bien plus fréquents que ceux de l'ensemble de la population...

Faire des ESAT et des EA des centres ressources pour le parcours professionnel des travailleurs en situation de handicap

Fort de son réseau de 150 ESAT et EA, le mouvement APAJH revendique auprès des pouvoirs publics la possibilité de faire de ces établissements de véritables plateformes ressources, à même d'apporter leur expertise médico-sociale en coopération avec le service public de l'emploi et les entreprises, pour assurer aux personnes en situation de handicap un accompagnement sur-mesure, respectueux des attentes et des besoins de chacun.

À cet égard, Jean-Louis Garcia, président de l'APAJH alerte les pouvoirs publics : « *La récente loi dite Pour la liberté de choisir son avenir professionnel pèse déjà lourdement sur les ressources des entreprises adaptées et réduit leurs moyens d'accompagnement. Nous demandons au contraire que les financements dédiés au travail protégé et adapté soient sanctuarisés et que l'on nous donne les moyens d'agir plus efficacement pour accompagner ceux qui le peuvent et le souhaitent vers le milieu ordinaire : accueil en file active, extension des droits des travailleurs tout en préservant leur statut spécifique, droit au retour en ESAT...* »

L'APAJH à la pointe en matière d'innovation et d'accompagnement vers l'emploi

Voici quelques exemples d'expériences innovantes favorisant l'insertion professionnelle et/ou l'évolution professionnelle de personnes en situation de handicap :

- **L'entreprise adaptée Le Sextant** (Lille, Nord) qui depuis 2017 donne la possibilité à ses salariés de développer leurs compétences en devenant « agent suppléant » pour remplacer sur certaines tâches le chef d'équipe, lorsque celui-ci est absent sur une courte durée et ainsi monter en compétence en tant que manager.
- **L'ESAT des Charmettes** (Saint-Mont, Gers) : depuis septembre 2017, des travailleurs accompagnés permettent de maintenir des services de proximité dans un village de 321 habitants (point presse, dépôt de pain, service de restauration, blanchisserie)
- **L'institut médico-éducatif (IME) Henri Lafay de Bourg-en-Bresse** (Ain) qui a mis en place un contrat d'apprentissage « agent polyvalent de restauration » pour une personne accompagnée.
- **La nouvelle entreprise adaptée YEPI CHWIT** (Remire Montjoly, Guyane) qui emploie une équipière et deux chauffeurs-livreurs pour la préparation, l'expédition et le portage de repas aux collectivités, crèches et aux entreprises.

A propos de la Fédération APAJH...

Créée en 1962, l'APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés), association militante et gestionnaire, est le premier organisme en France à considérer et accompagner tous les types de handicaps : physiques, mentaux, sensoriels, psychiques, cognitifs, polyhandicaps, troubles de santé invalidants ... La Fédération, qui compte 14 000 collaborateurs, fait avancer la réflexion et l'action pour assurer à chacun un égal accès aux droits (droit à l'école, droit à la vie professionnelle, droit à la vie sociale et culturelle...). Présente dans 91 départements, elle accompagne 30 000 personnes en situation de handicap, mineures comme adultes, dans plus de 650 établissements ou services. Trois principes guident son action : laïcité, solidarité, et citoyenneté.